

## **Musées de Besançon - Numérisation et informatisation des collections - Convention avec la section fédérée de Franche-Comté de l'association générale des conservateurs des collections publiques de France**

**M. l'Adjoint ROIGNOT, Rapporteur** : L'association des conservateurs de Franche-Comté, interlocuteur du Ministère de la Culture en région pour l'ensemble des musées, a défini comme objectif prioritaire le développement des Techniques de l'Information et de la Communication (TIC) dans les musées de la Région de Franche-Comté.

L'étude commandée par l'association et cofinancée par l'État et la Région en 1999, rendue en 2001, a montré un déficit net en matière de TIC. L'association a donc proposé de passer à la phase concrète du développement et de mener une action commune avec les musées de Besançon.

Cette prestation sera assurée gratuitement par un chef de projet TIC recruté spécialement par l'association avec le soutien de l'État et de la Région dans le cadre du contrat de plan.

Le projet s'articule comme suit :

- 1- numérisation des fonds patrimoniaux dans le cadre de l'informatisation des collections
- 2 - restitution de ce patrimoine au grand public par le biais d'un site internet évolutif proposant, à partir du multimédia, un voyage à travers les riches collections de nos musées.

Les objectifs généraux du projet sont :

- \* faciliter l'accès des publics au patrimoine franc-comtois
- \* créer un réseau actif, porteur de collaborations entre les musées
- \* faciliter l'usage des TIC
- \* mettre en commun ressources et méthodes de travail dans le domaine des TIC
- \* à terme, numériser l'ensemble des objets des collections comtoises.

Les impacts de ce projet :

- valorisation du patrimoine de la ville
- enrichissement des bases de données nationales
- élargissement des possibilités d'études et de recherches pour experts
- formation de personnel à des emplois nouveaux et spécifiques au sein des musées
- les TIC deviennent un outil de travail au quotidien.

L'association se propose par ailleurs de former le personnel des musées aux techniques de numérisation et de traitement des images.

Le projet nécessite un engagement des autorités de tutelle des musées. La participation financière de la Ville de Besançon s'élèverait à 5 000 € par an, l'association assurant elle-même la recherche d'autres financements (État, Région, FEDER). Il est à noter que d'autres villes de la région sont également partenaires avec leurs musées (Dole, Lons-le-Saunier, Gray...).

Il est proposé au Conseil Municipal :

- d'autoriser M. le Maire à signer la convention d'une durée de trois ans à intervenir avec l'association,

- de verser à la section fédérée de Franche-Comté de l'association générale des conservateurs des collections publiques de France la somme de 5 000 € imputée au chapitre 92.322.6574 CS 52000 abondée par un transfert de crédits du chapitre 92.322/6068 CS 52000.

**«M. Bernard LAMBERT :** Je crois que la démarche est généreuse, nécessaire et vitale si je puis dire. Simplement, je m'étonne personnellement qu'il soit obligé de passer par une association des conservateurs pour un objectif aussi prioritaire que celui qui est développé.

**M. LE MAIRE :** Michel ROIGNOT va vous expliquer pourquoi.

**M. Michel ROIGNOT :** C'est une opération pilotée par l'État et par la DRAC en région, et dans toutes les régions c'est le même mécanisme. Il y a un recours à une association de conservateurs de Franche-Comté ou de Bourgogne ou de Bretagne ou d'ailleurs pour procéder à cette informatisation, cette numérisation des collections et c'est ce qui va se passer en Franche-Comté. Nous nous associons à cette opération qui va se dérouler sur une bonne dizaine d'années ; étant donné l'ampleur de la tâche, nous ne pourrions pas faire cela en une fois ou deux, et je pense que tous les ans nous reviendrons pendant une dizaine d'années pour vous faire voter sur cette subvention qui nous permet de conserver des copies de nos collections de musées sur un support numérique moderne.

**M. Bernard LAMBERT :** Ce n'est pas une réponse à ma question, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** Si, il vous a répondu.

**M. Bernard LAMBERT :** Mais c'est comme si on demandait à l'association des secrétaires de mairies ou des secrétaires généraux de communes de se regrouper pour numériser ou faire informatiser une partie des bibliothèques de la Ville. C'est un peu paradoxal. Nous sommes totalement pour cette aide mais comme mécanique c'est extraordinaire, simplement pour soulever l'aspect un peu exceptionnel de ce genre de méthode de fonctionnement. C'est une bonne privatisation, Monsieur le Maire.

**M. LE MAIRE :** C'est quand même fait à la demande de l'État, Cher Ami. On aurait peut-être pu effectivement envisager de le faire, ç'a aurait pu être aussi l'État qui le fasse d'ailleurs mais l'État a demandé que nous passions par cette forme associative. C'est comme pour les fouilles archéologiques il y avait auparavant l'AFA, maintenant il y a un établissement public.

**M. Michel ROIGNOT :** C'est exactement cela ; c'est l'État qui nous sollicite pour venir là-dessus et comme nous accordons de l'importance à ce projet, bêtement Monsieur LAMBERT nous subventionnons cette association pour participer à cet objectif qui nous paraît tout à fait prioritaire.

**M. LE MAIRE :** Là au moins on est sûr que ça va se faire rapidement».

Après en avoir délibéré et sur avis favorables unanimes des Commissions Budget et Culture, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide d'adopter les propositions qui lui sont soumises.

*Récépissé préfectoral du 20 mai 2003.*